

Annexe II

Séminaire régional pour le Pacifique sur la mise en œuvre de la troisième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme : accélérer l'action, tenu à Denarau (Fidji), du 21 au 23 mai 2014

I. Introduction

1. Dans sa résolution 65/119, l'Assemblée générale a proclamé la période 2011-2020 troisième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme et prié les États Membres de redoubler d'efforts pour continuer d'appliquer le plan d'action pour la deuxième Décennie (A/56/61, annexe) et de coopérer avec le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux pour le mettre à jour, selon qu'il conviendrait, et en faire la base du plan d'action pour la troisième Décennie.
2. Dans sa résolution 68/97, l'Assemblée générale a approuvé le programme de travail du Comité spécial prévu pour 2014, y compris l'organisation par le Comité d'un séminaire dans la région du Pacifique devant regrouper les représentants de tous les territoires non autonomes.
3. L'objectif du séminaire était de permettre au Comité spécial de recueillir les points de vue des représentants des territoires non autonomes, d'experts, de membres de la société civile et d'autres parties prenantes au processus de décolonisation, qui pourraient l'aider à déterminer les politiques et les modalités pratiques susceptibles d'être retenues dans le processus de décolonisation des Nations Unies. Les débats du séminaire aideraient le Comité spécial à analyser et à évaluer de façon réaliste et au cas par cas la situation des territoires non autonomes ainsi que les moyens par lesquels le système des Nations Unies et l'ensemble de la communauté internationale pourraient améliorer les programmes d'assistance à ces territoires.
4. Les contributions des participants serviraient de base aux débats que le Comité spécial tiendrait à sa session de fond, devant avoir lieu à New York en juin 2014, en vue de soumettre à l'Assemblée générale des propositions concernant la réalisation des objectifs de la troisième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme.

II. Organisation du séminaire

5. Le séminaire a eu lieu à Denarau (Fidji) du 21 au 23 mai 2014. Il a comporté cinq séances, auxquelles ont participé des représentants d'États Membres des Nations Unies, de territoires non autonomes, de puissances administrantes et d'organisations non gouvernementales ainsi que des experts (voir appendice II). Il a été organisé de manière à susciter un échange de vues franc et ouvert.
6. Le séminaire a été organisé par le Président du Comité spécial et Représentant permanent de l'Équateur auprès de l'Organisation des Nations Unies, Xavier Lasso Mendoza, et a réuni les représentants des États membres suivants : Chili, Chine, Cuba, Équateur, Fédération de Russie, Fidji, Indonésie, Mali, Papouasie-Nouvelle-Guinée et Sierra Leone. Trois puissances administrantes, à savoir les États-Unis d'Amérique, la France et la Nouvelle-Zélande, ont participé en tant qu'observateurs.

L'Argentine, l'Australie, l'Espagne et le Maroc ont également participé en tant qu'observateurs. Le Programme des Nations Unies pour le développement et deux organisations régionales, à savoir le secrétariat du Forum des îles du Pacifique et le Groupe du fer de lance mélanésien, étaient également représentés.

7. À la 1^{re} séance, le 21 mai, le Président a nommé Esala Nayasi (Fidji) et Alexander Volgarev (Fédération de Russie) Vice-Présidents du séminaire, et Jose Antonio Cousiño (Chili) Rapporteur, conformément à l'article 2 du Règlement intérieur du séminaire. Il a aussi créé un groupe de rédaction officieux et nommé le Rapporteur facilitateur des travaux de ce groupe.

8. L'ordre du jour du séminaire était le suivant :

1. Rôle du Comité spécial, des puissances administrantes, des gouvernements territoriaux et des autres États Membres et parties concernés par l'accélération de la décolonisation des territoires non autonomes, dans le cadre de la troisième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme :
 - a) Mise en place d'initiatives globales et durables en vue de parvenir à des actions efficaces dans des cas particuliers;
 - b) Promotion d'une participation constructive de toutes les parties concernées afin d'accélérer l'application intégrale du processus de décolonisation;
 - c) Recherche d'approches innovantes et créatives aux fins de la réalisation, au cas par cas, des objectifs prioritaires de la décolonisation.
2. Accélérer l'action : points de vue du Comité spécial, des puissances administrantes, des gouvernements territoriaux et des autres États Membres et parties concernés, ainsi que des experts et de la société civile :
 - a) Pour les territoires non autonomes de la région du Pacifique;
 - b) Pour les territoires non autonomes de la région des Caraïbes;
 - c) Pour les territoires non autonomes d'autres régions.
3. Rôle des organismes des Nations Unies dans la fourniture d'une aide au développement aux territoires non autonomes, en application de toutes les résolutions applicables de l'Organisation des Nations Unies : exposés du Programme des Nations Unies pour le développement et des commissions régionales.
4. Accélérer l'action : recommandations visant à faire progresser la décolonisation.

III. Travaux du séminaire

A. Ouverture du séminaire

9. Le 21 mai 2014, le Président du Comité spécial, Xavier Lasso Mendoza (Équateur), a ouvert le séminaire lors d'une cérémonie traditionnelle organisée par le pays hôte, au cours de laquelle le Premier Ministre des Fidji a prononcé une allocution de bienvenue. Le Président a dit quelques paroles de bienvenue et noté que c'était la Semaine annuelle de la solidarité avec les peuples des territoires non autonomes.

10. À la 1^{re} séance, le 21 mai, le Représentant résident adjoint du bureau multipays du Programme des Nations Unies pour le développement aux Fidji a donné lecture d'un message du Secrétaire général (voir appendice I).

11. À la même séance, le Président a fait une déclaration et attiré l'attention sur la tâche qui attendait le Comité.

B. Déclarations et débats^a

12. À la 1^{re} séance, le 21 mai, les représentants de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, de l'Indonésie, du Mali, de la Fédération de Russie, de Cuba et de la Sierra Leone ont fait des déclarations, tout comme les représentants de Gibraltar, du Front populaire pour la libération de la Saguía el-Hamra et du Río de Oro (Front Polisario) et du Maroc. Deux experts ont aussi fait des déclarations.

13. À la 2^e séance, le 21 mai, Kuresa Nasau (Tokélaou), Edward Alvarez (Guam), Savali Talavou Ale (Samoa américaines) ainsi que les représentants de la Nouvelle-Zélande et de la France ont prononcé des déclarations. Les participants au séminaire ont également entendu des interventions des représentants de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, de la Sierra Leone, de Cuba et des Fidji ainsi que de deux experts.

14. À la même séance, trois experts de la Nouvelle-Calédonie, à savoir Mathias Chauchat, Anne Gras et Mikael Forrest, ont fait des exposés. Les représentants de la France, de la Sierra Leone, du Groupe du fer de lance mélanésien et du secrétariat du Forum des îles du Pacifique ainsi qu'un expert ont prononcé des déclarations.

15. À la 3^e séance, le 22 mai, les participants au séminaire ont entendu une déclaration du représentant de la France ainsi que les exposés de deux experts : Edward Paul Wolfers (Australie) et Richard Tuheiava (Polynésie française). Deux autres experts ont aussi fait des déclarations.

16. À la même séance, les participants ont entendu l'exposé d'un expert, Wilma Reveron-Collazo (Porto Rico), ainsi que des déclarations faites par le représentant de Cuba et par un autre expert.

17. Toujours à la même séance, Roger Edwards [Îles Falkland (Malvinas)]^b, Joe Bossano (Gibraltar) et Fadel Kamel Mohamed (Front Polisario) ont également

^a On trouvera le texte des déclarations et le compte rendu des débats du séminaire sur le site Web consacré aux Nations Unies et à la décolonisation : <http://www.un.org/fr/decolonization/>.

^b La souveraineté sur les îles Falkland (Malvinas) fait l'objet d'un différend entre le Gouvernement de l'Argentine et le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

prononcé des déclarations. Les participants ont entendu une déclaration du représentant de l'Argentine et l'exposé d'un expert, Alejandro Betts (Argentine). Le représentant du Maroc a aussi fait une déclaration.

18. À la 4^e séance, le 22 mai, des déclarations ont été faites par les représentants du Maroc, de l'Espagne, de la Fédération de Russie, de Cuba, de la Sierra Leone, de l'Équateur, du Chili et de l'Indonésie. Les représentants du Maroc et de Cuba ont exercé leur droit de réponse. Des déclarations ont également été faites par le représentant du Front Polisario et par un expert.

19. À la même séance, les participants ont entendu l'exposé d'un expert, Sergei Cherniavsky (Ukraine), ainsi que des déclarations prononcées par le représentant du Maroc et par un représentant du Front Polisario.

20. Toujours à la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants de Gibraltar, du Chili, du Maroc, de l'Équateur et du Front Polisario ainsi que par un expert.

21. À la 5^e séance, le 23 mai, les membres du Comité spécial présents au séminaire ont tenu des consultations au sujet du projet de conclusions et de recommandations du séminaire.

C. Clôture du séminaire

22. À la 5^e séance, le 23 mai, le Rapporteur a présenté le projet de rapport du séminaire.

23. À la même séance, les participants ont adopté par acclamation un projet de résolution dans lequel ils ont fait part de leur gratitude au Gouvernement et au peuple des Fidji (voir appendice III).

24. Toujours à la même séance, le Secrétaire permanent du Ministère des affaires étrangères et de la coopération internationale des Fidji, Amena Yauvoli, a fait des observations finales. Le Président du Comité spécial a fait une déclaration avant d'annoncer la clôture du séminaire.

IV. Document final

25. Les membres du Comité spécial ayant participé au séminaire ont rappelé la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, qui figure dans la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale, et le rôle du Comité spécial, qui consiste à examiner l'application de la Déclaration, à faire des propositions et des recommandations sur les progrès accomplis et le degré d'application de la Déclaration et à en rendre compte à l'Assemblée générale.

26. Ils ont réaffirmé que les conclusions et recommandations des séminaires précédents demeuraient pertinentes.

27. Conformément à l'article 9 du Règlement intérieur du séminaire (A/AC.109/2014/17, annexe), les membres du Comité spécial ayant participé au séminaire ont achevé le présent rapport et formulé des conclusions et recommandations (voir partie IV ci-après), qui seront présentées au Comité spécial à sa session de fond en juin 2014.

V. Conclusions et recommandations

28. Les membres du Comité spécial ayant participé au séminaire ont rappelé la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, qui figure dans la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale, et le rôle du Comité spécial, qui consiste à examiner l'application de la Déclaration, à faire des propositions et des recommandations sur les progrès accomplis et le degré d'application de la Déclaration et à en rendre compte à l'Assemblée générale.

29. Ils ont réaffirmé que les conclusions et recommandations des séminaires précédents demeuraient pertinentes.

30. En outre, conformément à l'article 9 du Règlement intérieur du séminaire, les membres participants ont établi les conclusions et recommandations ci-après à l'intention du Comité spécial pour examen à sa session de fond.

A. Mise en œuvre de la troisième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme : accélérer l'action

31. Dans leurs observations finales, les membres participants :

a) Ont noté que la période 2011-2020 avait été proclamée troisième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme par l'Assemblée générale. Les participants ont évalué les progrès accomplis, examiné les méthodes de travail existantes et pris un nouvel élan en vue de mener à bien la tâche historique confiée au Comité spécial;

b) Ont recensé un certain nombre de questions relatives à la décolonisation qui se sont posées au cours de la troisième Décennie, comme les incidences des changements climatiques, en particulier dans les territoires non autonomes, la crise économique et financière mondiale, l'importance de la coopération régionale, de l'éducation et de la sensibilisation du public, le rôle de la société civile et des femmes, l'autonomisation des groupes vulnérables et la capacité de s'auto-administrer totalement;

c) Ont souligné, compte tenu du caractère intersectoriel de la plupart des problèmes auxquels devaient faire face certains territoires non autonomes dans la dynamique du monde interconnecté actuel, qu'il fallait s'employer, avec la participation des intéressés et au cas par cas, à continuer de renforcer les capacités administratives, la bonne gouvernance et la viabilité économique des territoires non autonomes, pour qu'ils puissent traiter ces problèmes dans une optique globale;

d) Ont reconnu que les changements climatiques avaient encore accru la vulnérabilité écologique et économique de nombreux territoires non autonomes, et que la crise économique et financière mondiale actuelle avait fait ressortir la nécessité d'assurer leur viabilité économique et de diversifier leur tissu économique;

e) Ont constaté le rôle important que les organisations régionales et les accords régionaux jouaient en aidant de nombreux territoires non autonomes à faire face à divers problèmes nouveaux;

f) Ont souligné que l'éducation et la sensibilisation du public, y compris des peuples autochtones, demeuraient des éléments essentiels de la décolonisation et, à cet égard, ont rappelé que les puissances administrantes étaient responsables de

veiller à ce que les peuples concernés soient en mesure de prendre des décisions avisées quant au statut politique futur de leur territoire, conformément aux résolutions et décisions des Nations Unies;

g) Ont salué les appels lancés en faveur de l'exécution de projets conjoints visant à faire mieux connaître au public la nature du lien constitutionnel dans certains territoires et faisant intervenir l'Organisation des Nations Unies, les territoires non autonomes et les puissances administrantes, conformément aux résolutions des Nations Unies;

h) Ont souligné le rôle important des femmes dans le processus de décolonisation, notamment dans l'éducation, l'élimination de la pauvreté et l'autonomisation des populations locales;

i) Ont reconnu l'importance du dialogue avec la société civile dans les territoires non autonomes et souligné qu'il fallait le renforcer, conformément aux résolutions des Nations Unies;

j) Ont salué le rôle de la société civile, notamment des milieux d'affaires et des organisations non gouvernementales, pour ce qui était de faciliter le développement, la viabilité économique et le bien-être des peuples des territoires;

k) Ont rappelé que l'examen des questions liées au statut et la révision de la constitution dans certains territoires non autonomes étaient des exercices délicats qui devaient répondre aux attentes de chaque territoire par rapport à son propre processus de décolonisation et passer, le cas échéant, par des consultations et des réunions de travail entre toutes les parties concernées;

l) Ont rappelé que l'intensification des échanges et le renforcement de la coopération entre le Comité spécial et les puissances administrantes demeuraient essentiels pour l'exécution du mandat des Nations Unies concernant la décolonisation, en application de la résolution 68/97 et des autres résolutions sur la question, et que tous les intéressés en profiteraient, y compris les puissances administrantes, et à cet égard, ont salué la participation des États-Unis d'Amérique, de la France et de la Nouvelle-Zélande au séminaire;

m) Ont souligné combien il importait que d'autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui ne sont pas membres du Comité spécial prennent une part active aux travaux de ce dernier et, à cet égard, ont salué la participation de l'Argentine, de l'Australie, de l'Espagne et du Maroc au séminaire.

B. Mise en œuvre de la troisième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme : accélérer l'action dans le Pacifique, y compris la suite donnée au séminaire pour la région des Caraïbes de 2013

32. Dans leurs observations finales, les membres participants :

En ce qui concerne la situation des Samoa américaines :

a) Ont fait part de leur satisfaction concernant la déclaration faite par le représentant du Gouverneur et les informations communiquées;

b) Ont pris note de l'information selon laquelle le territoire jouissait certes d'une autonomie importante, mais avait un statut juridique anachronique qui l'exposait à des situations échappant à son contrôle et auxquelles il fallait remédier;

c) Ont noté les inquiétudes exprimées à l'égard de certaines lois fédérales américaines qui continuaient de limiter la capacité du territoire à parvenir à une croissance économique durable;

d) Ont pris note de la révision constitutionnelle approuvée en 2014 par le *Fono*, le parlement du territoire, concernant la procédure d'annulation de veto, qui serait mise aux voix à la fin de l'année 2014;

e) Ont salué, à cet égard, l'annonce d'un programme d'éducation des électeurs dans la perspective du référendum constitutionnel, prévu pour la fin de 2014;

f) Ont accueilli avec satisfaction l'annonce qu'un dialogue sérieux concernant le statut politique futur du territoire allait débiter en 2015 avec la population des Samoa américaines;

En ce qui concerne la situation de Guam :

g) Ont pris note de la déclaration faite par le représentant du Gouverneur, qui a fait le point sur les efforts déployés pendant l'année écoulée par la Commission de la décolonisation de Guam aux fins de la décolonisation, notamment sur les progrès accomplis pour ce qui était d'assurer le financement par le territoire d'une campagne d'information sur l'autodétermination;

h) Ont aussi pris note de la demande visant à ce que le Comité spécial aide la Commission de la décolonisation dans ses efforts en vue d'obtenir des fonds fédéraux pour financer cette campagne et ont décidé d'appeler l'attention de la Puissance administrante sur la question;

i) Ont constaté avec satisfaction que la Commission de la décolonisation était déterminée à mieux sensibiliser le public et à s'adresser aux écoles secondaires publiques et privées ainsi qu'aux organisations civiques et culturelles afin d'expliquer et de clarifier les malentendus au sujet de la décolonisation;

j) Ont pris note des propositions faites pour accélérer le processus de décolonisation, notamment celles visant à ce que la Division de l'assistance électorale du Département des affaires politiques commence à donner des informations sur les possibilités en matière de statut politique et à ce qu'un programme de travail pour la décolonisation de chacun des territoires non autonomes soit examiné par l'Assemblée générale;

k) Ont souligné à nouveau qu'il fallait continuer de suivre de près la situation du territoire, notamment en ce qui concernait les besoins de financement de la campagne d'information sur les possibilités en matière d'autodétermination;

En ce qui concerne la situation de la Polynésie française :

l) Ont pris note des préoccupations exprimées du fait que la Puissance administrante n'avait pas communiqué d'informations sur le territoire comme l'exigeait l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies;

m) Ont souligné, à cet égard, qu'il importait de collecter des informations étoffées et fiables sur la situation dans le territoire afin de compléter le document de travail établi par le Secrétariat;

n) Ont noté qu'une grande importance était attachée à la présentation, dans les délais, du rapport du Secrétaire général sur les retombées environnementales, écologiques, sanitaires et autres des essais nucléaires pratiqués pendant 30 ans dans le territoire, en application de la résolution 68/93 de l'Assemblée générale;

o) Ont pris note des préoccupations concernant l'accès des Ma'ohi aux ressources de la zone économique exclusive, la propriété de ces ressources et les droits des Ma'ohi à cet égard, et rappelé la résolution 68/97 de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci a vivement engagé les puissances administrantes concernées à prendre des mesures efficaces pour sauvegarder et garantir les droits inaliénables des peuples des territoires non autonomes sur leurs ressources naturelles, y compris le droit d'être et de rester maîtres de la mise en valeur future de ces ressources, et demandé aux puissances administrantes de prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger les droits de propriété des peuples de ces territoires;

En ce qui concerne la situation de la Nouvelle-Calédonie :

p) Ont noté que le Gouvernement français coopérait et participait de façon constructive au processus d'autodétermination de la Nouvelle-Calédonie, en particulier en ce qu'il avait permis la première mission de visite du Comité spécial;

q) Ont salué la déclaration faite par le représentant de la Puissance administrante, qui a fourni des renseignements au sujet de l'appui fourni en faveur du processus de décolonisation de la Nouvelle-Calédonie au cours des 25 dernières années, notamment en matière de réorganisation des provinces, d'investissement dans le logement social et de formation de la population;

r) Ont pris note des efforts déployés par Roch Wamytan et le Front de libération nationale kanak et socialiste, qui ont soumis l'idée de la première mission de visite dans le territoire avant la tenue des élections provinciales de 2014;

s) Ont noté avec satisfaction que le rapport de cette mission de visite devait être présenté à la session annuelle du Comité spécial en juin 2014;

t) Ont pris note des préoccupations exprimées au sujet des problèmes rencontrés lors des élections provinciales, concernant les divergences d'interprétation persistantes des dispositions relatives au corps électoral restreint, la procédure d'appel à l'inscription sur les listes électorales et la nécessité de mieux préparer les prochaines consultations sur l'accès à la pleine souveraineté, ainsi que le prévoit l'Accord de Nouméa;

u) Ont aussi pris note des préoccupations exprimées au sujet des mouvements migratoires vers la Nouvelle-Calédonie et engagé la Puissance administrante à veiller à ce qu'ils n'aient pas d'incidence négative pour le peuple kanak, en application des dispositions des Nations Unies;

v) Ont pris acte des efforts de rééquilibrage économique et social déployés par la Puissance administrante et constaté qu'il fallait en faire davantage pour veiller à ce que le transfert de pouvoirs prévu par l'Accord de Nouméa soit effectué dans les temps et pour renforcer comme il se devait les capacités du peuple kanak;

w) Ont réaffirmé la résolution 68/92 de l'Assemblée, dans laquelle cette dernière a réaffirmé qu'en l'absence d'une décision de l'Assemblée générale elle-même établissant qu'un territoire non autonome s'administrait complètement lui-même au sens du Chapitre XI de la Charte des Nations Unies, la puissance administrante concernée devait continuer de communiquer des renseignements au sujet de ce territoire en vertu de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte;

x) Ont de nouveau engagé toutes les parties concernées, dans l'intérêt de tous les Néo-Calédoniens, à poursuivre leur dialogue dans un esprit d'harmonie et dans le cadre de l'Accord de Nouméa;

y) Ont souligné qu'il fallait que l'Organisation des Nations Unies continue de suivre de près la situation dans le territoire durant la phase finale de la mise en œuvre de l'Accord de Nouméa;

En ce qui concerne la situation des Tokélaou :

z) Ont salué la déclaration prononcée par l'Ulu-o-Tokélaou et la coopération constructive dont a fait preuve la Puissance administrante;

aa) Ont salué la déclaration faite par le représentant de la Puissance administrante, qui a réaffirmé sa volonté de continuer à travailler en étroite collaboration avec les dirigeants et le peuple des Tokélaou pour faire progresser leur droit à l'autodétermination, et souligné le rôle important que la Puissance administrante jouait dans le gouvernement des Tokélaou et la fourniture de services à sa population, en particulier dans les domaines de l'éducation, de la santé et des besoins en approvisionnement;

bb) Ont constaté que les Tokélaou jouissaient d'une grande autonomie dans la gestion de leurs propres affaires et pris note de l'avis exprimé par l'Ulu-o-Tokélaou, qui estimait que les questions liées à l'autodétermination étaient pour l'instant secondaires par rapport aux besoins urgents dans les domaines des infrastructures et du développement;

cc) Ont pris acte de la déclaration faite par l'Ulu-o-Tokélaou, qui a affirmé que le processus d'autodétermination ne pouvait pas être mené sans tenir compte de la menace constituée par les changements climatiques et l'élévation du niveau de la mer;

dd) Ont encouragé le territoire et la Puissance administrante à continuer de coopérer étroitement dans le cadre du plan d'engagement commun en faveur du développement pour la période 2011-2015, qui portait essentiellement sur la mise en place de dispositions viables en matière de transports, le développement des infrastructures, la mise en valeur des ressources humaines et l'amélioration de la gouvernance;

ee) Ont constaté que les Tokélaou désiraient obtenir un soutien accru de la part des États Membres et des organismes des Nations Unies afin de pouvoir prendre part aux débats sur le programme de développement pour l'après-2015, les conséquences des changements climatiques et la protection de l'environnement et des océans.

C. Mise en œuvre de la troisième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme : accélérer l'action dans les Caraïbes, y compris la suite donnée au séminaire de 2013 pour la région des Caraïbes

33. Dans leurs observations finales, les membres participants :

a) Ont salué la participation de l'expert et du représentant de la société civile, qui ont fait part de leurs vues sur le processus de décolonisation dans la région des Caraïbes, en particulier sur l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, qui figure dans la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale;

En ce qui concerne la situation de Porto Rico :

b) Ont pris note de la déclaration, dans laquelle il était recommandé que le Comité spécial reste saisi de la question et continue de faire des recommandations à ce sujet à l'Assemblée générale, en application des résolutions et décisions relatives à Porto Rico qu'il a adoptées depuis 1972, qui réaffirment le droit inaliénable du peuple portoricain à l'autodétermination et à l'indépendance, conformément à la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale, dont les principes fondamentaux s'appliquent à la question de Porto Rico.

D. Mise en œuvre de la troisième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme : accélérer l'action dans les autres régions, y compris la suite donnée au séminaire de 2013 pour la région des Caraïbes

34. Dans leurs observations finales, les membres participants :

En ce qui concerne la situation du Sahara occidental :

a) Ont rappelé le mandat du Comité spécial concernant l'autodétermination du peuple du Sahara occidental et réaffirmé toutes les résolutions de l'Assemblée générale sur la question, notamment sa résolution 67/129, et appuyé les résolutions 1754 (2007), 1783 (2007), 1813 (2008), 1871 (2009), 1920 (2010), 1979 (2011), 2044 (2012), 2099 (2013) et 2152 (2014) du Conseil de sécurité ainsi que l'engagement pris par le Secrétaire général et son Envoyé personnel pour le Sahara occidental de trouver une solution à la question du Sahara occidental dans ce contexte. Ils ont demandé aux parties de continuer de faire preuve de volonté politique et d'œuvrer dans une atmosphère propice au dialogue afin d'entrer dans une phase plus intensive de négociations sur les questions de fond, pour assurer l'application des résolutions susmentionnées et le succès des négociations. Ils ont réitéré la demande faite aux parties à l'occasion des séminaires régionaux précédents de poursuivre ces négociations sous les auspices du Secrétaire général, de bonne foi et sans conditions préalables, en tenant compte des efforts accomplis depuis 2006 et des faits nouveaux survenus depuis lors, en vue de parvenir à une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable qui permette l'autodétermination du peuple du Sahara occidental dans le cadre d'arrangements conformes aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies;

En ce qui concerne la situation des îles Falkland (Malvinas) :

b) Ont rappelé les résolutions et décisions de l'Assemblée générale et du Comité spécial à ce sujet, qui encourageaient la reprise des négociations entre les Gouvernements de l'Argentine et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord en vue de trouver une solution durable au différend en matière de souveraineté, en tenant compte des intérêts de la population du territoire, conformément à la résolution 2065 (XX) de l'Assemblée générale et à celles adoptées ultérieurement par les Nations Unies, dont la résolution 31/49, dans laquelle l'Assemblée a fait appel aux deux parties pour qu'elles s'abstiennent de prendre des décisions impliquant le recours à des modifications unilatérales de la situation pendant que les îles passaient par le processus qu'elle avait recommandé, et demandé au Secrétaire général de poursuivre sa mission de bons offices conformément aux résolutions de l'Assemblée générale et du Comité spécial relatives à la question;

En ce qui concerne la situation de Gibraltar :

c) Ont rappelé qu'il fallait que l'Espagne et le Royaume-Uni répondent à l'appel lancé par l'Organisation des Nations Unies d'entamer des pourparlers sur la question de Gibraltar afin de mettre en place une solution définitive et négociée à ce différend, dans l'esprit de la Déclaration de Bruxelles, en date du 27 novembre 1984, compte tenu des intérêts de la population de Gibraltar, des résolutions adoptées par l'Assemblée générale à ce sujet et des principes applicables, et conformément à l'esprit de la Charte des Nations Unies. Ils ont constaté que, le Forum tripartite pour le dialogue sur Gibraltar ayant cessé d'exister, l'Espagne et le Royaume-Uni tentaient de mettre en place un nouveau mécanisme de coopération locale dans l'intérêt du bien-être social et du développement économique régional, auquel participeraient les autorités locales de Gibraltar et les autorités espagnoles locales et régionales compétentes. Ils ont dit espérer que ce mécanisme pourrait commencer ses travaux au plus vite.

E. Rôle du système des Nations Unies dans la fourniture d'une assistance aux territoires non autonomes

35. Dans leurs observations finales, les membres participants :

a) Ont encouragé les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, en particulier le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour la population, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, d'accroître leur participation aux travaux du Comité spécial, y compris aux futurs séminaires régionaux sur la décolonisation, sur invitation du Comité spécial;

b) Ont fait part de leur appui en faveur du rôle des commissions régionales de l'Organisation des Nations Unies pour ce qui est de renforcer et d'élargir la participation des territoires non autonomes en tant que membres associés, en particulier aux activités du Comité pour le développement et la coopération des Caraïbes de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et à celles de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,

conformément à leur mandat et aux résolutions des Nations Unies sur la décolonisation.

F. Suggestions et propositions pour la troisième Décennie

36. Dans leurs observations finales, les membres participants :

a) Ont réaffirmé que tous les peuples avaient droit à l'autodétermination, droit en vertu duquel ils pouvaient librement déterminer leur statut politique et poursuivre leur développement économique, social et culturel;

b) Ont réaffirmé également que toute tentative visant à saper partiellement ou totalement l'unité nationale et l'intégrité territoriale d'un pays était incompatible avec les buts et principes de la Charte des Nations Unies;

c) Ont confirmé que l'Organisation des Nations Unies avait toujours un rôle utile à jouer dans le processus de décolonisation, que le mandat du Comité spécial était un programme essentiel de l'Organisation et que celle-ci devait continuer de prêter son concours jusqu'à ce que toutes les questions de décolonisation en suspens soient résolues de manière satisfaisante, conformément aux résolutions et décisions des Nations Unies;

d) Ont réaffirmé le rôle primordial joué par le Comité spécial dans l'avancement du processus de décolonisation et le suivi de la situation dans les territoires;

e) Ont souligné que le Comité spécial devait adopter d'urgence une stratégie anticipative et ciblée en vue de réaliser l'objectif de la décolonisation des territoires non autonomes inscrits sur la liste des Nations Unies. Le Comité spécial devrait continuer d'aborder chaque cas dans un esprit d'ouverture, se fonder sur les possibilités existantes et insuffler plus de dynamisme au processus de décolonisation, conformément aux résolutions et décisions des Nations Unies;

f) Compte tenu de la contribution de plusieurs organisations régionales et accords régionaux au renforcement des capacités des territoires non autonomes, ont recommandé de faciliter la participation effective de ces derniers aux travaux des organisations et accords suscités, conformément aux résolutions des Nations Unies et par les mécanismes voulus, et de promouvoir une coopération régionale plus concrète et plus fonctionnelle dans différents domaines tels que la gouvernance, la préparation aux catastrophes naturelles, les changements climatiques et l'autonomisation des populations locales;

g) Compte tenu également du rôle non négligeable des organisations régionales et des accords régionaux dans l'aide fournie à l'appui de la décolonisation dans les territoires non autonomes concernés, ont recommandé que le Comité spécial, conformément à son mandat et aux résolutions et décisions des Nations Unies, renforce ses échanges et sa collaboration avec les organisations régionales et sous-régionales compétentes;

h) Sur la question de la sensibilisation des peuples des territoires non autonomes aux questions de décolonisation, ont recommandé que le Comité spécial s'emploie activement, en collaboration avec le Département de l'information du Secrétariat, à chercher des moyens novateurs de promouvoir une campagne de sensibilisation qui favorise dans les territoires une meilleure compréhension des

possibilités offertes en matière d'autodétermination par les résolutions et décisions des Nations Unies sur la décolonisation, en veillant à compléter les efforts actuellement déployés et en s'assurant que les informations fournies parviennent bien aux peuples des territoires non autonomes;

i) Au sujet de l'éducation, ont proposé que les gouvernements territoriaux concernés et les puissances administrantes envisagent d'inscrire les questions de décolonisation dans les programmes scolaires des territoires non autonomes;

j) Ont souligné que l'examen des questions de statut et de révision de la constitution de même que le processus global de décolonisation devaient être abordés au cas par cas, dans le respect des droits de l'homme et d'une manière transparente, responsable, globale et faisant appel à la participation des peuples concernés, conformément aux résolutions et décisions des Nations Unies sur la décolonisation et aux objectifs et principes de la Charte des Nations Unies;

k) S'agissant des relations avec les puissances administrantes, ont conseillé au Comité spécial de continuer à cultiver et à renforcer les échanges et la coopération avec les puissances administrantes par les divers moyens et dispositifs possibles, notamment dans le cadre de réunions de travail informelles, et réaffirmé que toutes les puissances administrantes, en particulier celles qui ne l'avaient pas encore fait, devaient participer de manière effective aux travaux du Comité spécial;

l) À cet égard, ont souligné qu'il importait au plus haut point de renforcer la communication et la coopération entre le Comité spécial et les puissances administrantes et prié instamment le Comité spécial d'étudier les moyens de parvenir à une véritable collaboration dans ce domaine, dans des contextes tant formels qu'informels, en vue de faire avancer, au cas par cas, la décolonisation pendant la troisième Décennie internationale;

m) En outre, ont souligné qu'il importait au plus haut point de consolider les relations entre le Comité spécial, les autres États Membres et parties concernés ainsi que les experts et la société civile des territoires non autonomes, conformément aux résolutions des Nations Unies;

n) Eu égard à la contribution précieuse apportée par les représentants des territoires non autonomes au séminaire, ont rappelé que le Comité spécial devrait continuer, en utilisant le mécanisme approprié et avec l'aide du Secrétariat, à promouvoir la pleine participation de représentants de ces territoires autonomes aux futurs séminaires. Les puissances administrantes devraient faciliter la participation des représentants élus des territoires à ces séminaires, conformément aux résolutions et décisions des Nations Unies;

o) Ont souligné qu'il importait de renforcer les relations entre les territoires non autonomes, en particulier pour ce qui était d'échanger des informations les concernant, et, à ce sujet, pris note de la proposition d'un représentant d'un territoire non autonome en faveur de la création d'un réseau regroupant ces territoires;

p) À cet égard, ont affirmé que le Comité spécial devait continuer de repenser ses méthodes de travail et de renforcer ses capacités d'organiser des séminaires régionaux sur un mode nouveau, ce qui permettrait d'obtenir, grâce au financement de l'ONU, une participation accrue de ses membres aux séminaires et lui donnerait les moyens de mieux connaître les vues des peuples des territoires non autonomes, conformément aux résolutions des Nations Unies sur la décolonisation;

q) S'agissant du rôle du système des Nations Unies dans l'aide aux territoires non autonomes, ont souligné que les organismes et les institutions spécialisées des Nations Unies compétents devaient participer aux travaux du Comité spécial et s'employer plus activement, conformément aux résolutions des Nations Unies et en utilisant le mécanisme voulu, à fournir une assistance aux territoires autonomes; à cet égard, le Comité spécial devait chercher des moyens d'encourager la participation de ces organismes et institutions;

r) Ont conseillé au Comité spécial de mettre au point des moyens qui lui permettraient de mieux évaluer, au cas par cas, le stade actuel de décolonisation et d'autodétermination de chaque territoire non autonome, conformément aux résolutions et décisions des Nations Unies, afin de disposer ainsi d'une liste récapitulant les progrès accomplis et ce qui restait à faire et, à cet égard, invité le Comité spécial à continuer de mettre au point une proposition de projet spécifique, comme la tenue d'une réunion de travail informelle avec les puissances administrantes et les autres États Membres et parties concernés;

s) Ont rappelé que le Comité spécial devait continuer d'envoyer des missions de visite dans les territoires non autonomes, avec la participation du gouvernement territorial et de la puissance administrante concernés, au cas par cas et conformément aux résolutions des Nations Unies, et, à cet égard, ont noté que, lors du séminaire, les représentants de territoires non autonomes avaient exprimé l'intérêt qu'ils portaient à ces missions de visite et missions spéciales;

t) Ont réaffirmé que le processus de décolonisation demeurerait inachevé jusqu'à ce que toutes les questions en suspens, y compris les questions de suivi connexes, soient résolues de manière satisfaisante, conformément aux résolutions des Nations Unies;

u) Dans le cadre des appels en faveur d'une troisième Décennie, ont indiqué que le Comité spécial devrait continuer de faire le bilan des difficultés qui se posaient dans le processus de décolonisation et des possibilités existantes et élaborer un plan d'action pragmatique pour la troisième Décennie en vue de faire avancer la décolonisation.

Appendice I

Message du Secrétaire général aux participants du séminaire régional pour le Pacifique intitulé « Mise en œuvre de la troisième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme : accélérer l'action »

C'est avec le plus grand plaisir que j'adresse mes cordiales salutations à tous les participants du séminaire régional organisé sous les auspices du Comité spécial de la décolonisation de l'Organisation des Nations Unies. Je remercie le Gouvernement et le peuple des Fidji d'avoir accueilli cette manifestation.

Ce séminaire a lieu alors que s'est déjà écoulée près de la moitié de la troisième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme. Le Comité spécial a entrepris d'importants travaux ces derniers mois, dont une mission de visite en Nouvelle-Calédonie en mars 2014, avec la pleine coopération de la Puissance administrante, la France.

Le Bureau a également tenu des consultations avec quatre puissances administrantes, à savoir les États-Unis d'Amérique, la France, la Nouvelle-Zélande et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, ainsi qu'avec d'autres parties prenantes. Le Comité spécial a aussi amélioré ses méthodes de travail en élargissant son bureau de façon à ce qu'il compte un membre de la région de l'Asie et du Pacifique.

Je salue ces mesures innovantes, qui rendent le Comité plus visible et, surtout, plus actif. Notre objectif est d'accorder une priorité accrue au programme de décolonisation et de favoriser son accélération.

Je suis convaincu que la volonté politique de chacune des parties peut évoluer, au cas par cas, afin de faire avancer la décolonisation des 17 territoires non autonomes dont est toujours saisi le Comité spécial. Les bonnes intentions devront se traduire par des actions concrètes pour assurer la réussite de la troisième Décennie internationale.

Le présent séminaire régional sur la décolonisation constitue une initiative importante qui permettra de faciliter les échanges et de résoudre les problèmes qui se posent tout en générant de nouvelles idées sur la voie à suivre.

Je lui souhaite plein succès.

Appendice II

Liste des participants

Membres du Comité spécial

Équateur (Président)	Xavier Lasso Mendoza ^a José Eduardo Proaño ^a
Chili	José Antonio Cousiño ^a
Chine	Cao Xinyang
Cuba	Oscar León González ^a
Fédération de Russie	Alexander A. Volgarev ^a
Fidji	Esala Nayasi
Indonésie	Gary RM Jusuf Elleonora Tambunan ^a Ira Rachmawati
Mali	Dianguina dit Yaya Doucouré ^a
Papouasie-Nouvelle-Guinée	Fred Sarufa ^a
Sierra Leone	Amadu Koroma ^a

États Membres de l'Organisation des Nations Unies

Argentine	Gerardo Díaz Bartolome Martin Dieser
Australie	Solstice Middleby
Espagne	Javier Gutiérrez Blanco-Navarrete
Maroc	Mohamed Mael-Ainin Khaddad El Moussaoui

Puissances administrantes

États-Unis	Vukidonu Qionibaravi
France	Gilles Montagnier Caroline Gravelat Marie-Paule Tourte-Trolue
Nouvelle-Zélande	Nicola Ngawati

Fonds et programmes des Nations Unies

Programme des Nations Unies pour le développement	Akiko Fujii
--	-------------

^a Membre de la délégation officielle du Comité spécial.

Territoires non autonomes

Gibraltar	Joseph Bossano
Guam	Edward A. Alvarez
Îles Falkland (Malvinas)	Roger Edwards ^b
Sahara occidental	Fadel Kamel Mohamed
Samoa américaines	Savali Talavou Ale Fiu Johnny Saelua
Tokélaou	Kuresa Nasau Jovilisi V. Suveinakama

Organisations non gouvernementales

Colegio de Abogados de Puerto Rico (Porto Rico)	Wilma E. Reveron-Collazo
--	--------------------------

Groupes régionaux

Groupe du fer de lance mélanésien	Jimmy Naouna
Secrétariat du Forum des îles du Pacifique	Alfred (Alifeleti) Soakai Angela Thomas

Experts

Alejandro Betts
 Mathias Maurice Marcel Chauchat
 Sergei Cherniavsky
 Mickael Forrest
 Anne Nicole Marie Perrier Gras
 Richard Ariihau Tuheiava
 Edward Paul Wolfers

^b La souveraineté sur les îles Falkland (Malvinas) fait l'objet d'un différend entre le Gouvernement de l'Argentine et le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Appendice III

Motion de remerciement au Gouvernement et au peuple des Fidji

Les participants au séminaire régional pour le Pacifique,

Réunis du 21 au 23 mai 2014 à Denarau (Fidji) pour examiner les problèmes et les perspectives du processus de décolonisation dans le monde actuel,

Ayant entendu l'importante déclaration faite par le Premier Ministre des Fidji, le vice-amiral Josaia Voreqe Bainimarama,

Prenant note des déclarations importantes faites par les représentants des territoires non autonomes,

Expriment leur profonde gratitude au Gouvernement et au peuple des Fidji pour avoir fourni au Comité spécial les installations nécessaires à la tenue de son séminaire, pour avoir contribué de façon remarquable au succès de celui-ci et, en particulier, pour avoir accordé une généreuse hospitalité et réservé un accueil chaleureux et cordial aux participants au séminaire tout au long de leur séjour aux Fidji.

